66e Année. — N° 124

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem.	3 m.	6 mois	1 an
Nord & limit.	12.00	23.00	45.00
France, Belg.	13.00	24.00	48.00
Union post.	16.60	31.20	62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1130 ; Inter. 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 124

MERCREDI 4 MAI 1921

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

L'Entente nécessaire

Lorsque, pour la première fois après la guerre, le suffrage universel fut appelé à se prononcer, c'est-à-dire lors des élections de novembre 1919, il fallut se demander si le Pacte d'Union sacrée scellé devant l'ennemi serait maintenu.

Plus que dans le reste du pays, de hautes raisons militaient pour qu'il en fût ainsi dans nos régions martyres, dans notre grand département du Nord en particulier. L'intransigeance absolue des socialistes unifiés rompit d'abord la trêve. Ici comme ailleurs, ils firent sans hésitation passer les intérêts de leur parti avant l'intérêt national et régional.

Puis, les pourparlers que les représentants de toutes les nuances républicaines eurent du moins le mérite d'engager n'aboutirent malheureusement pas. Mais la conversation pouvait être reprise. Elle le fut effectivement pour les consultations électorales qui suivirent et l'entente républicaine entière et loyale qui fut réalisée alors contre le parti révolutionnaire, procura des succès encourageants.

N'était-ce pas démontrer le devoir et la nécessité de l'avenir ?

Qu'y a-t-il de plus pressant, en effet, à l'heure actuelle, au point de vue civique ? Se quereller entre bons Français sur des nuances d'opinion ou s'entendre loyalement pour faire front contre les révolutionnaires qui ne cachent plus leur mépris de la Patrie ?

La réponse n'est pas douteuse. Avant le parti, la Patrie !

Telle a toujours été notre attitude. Telle elle est encore aujourd'hui.

Aussi, avons-nous enregistré et accueilli avec une satisfaction toute particulière l'acte important que vient d'accomplir l' « Entente républicaine de l'arrondissement de Lille », qui s'est reformée sous la présidence de M. Alexandre Crespel, le sympathique député du Nord, maire de La Bassée, l'infatigable défenseur des sinistrés.

Nous tenons à répéter ici, afin qu'elles puissent être méditées, les nobles et intelligentes paroles qui ont été prononcées au cours de la réunion à laquelle nous faisons allusion, par M. Guilbaut, conseiller d'arrondissement, et par M. Crespel.

« Comprenez bien, Messieurs, a dit M. Guilbaut, qu'il ne s'agit ni de nous isoler dans des groupements fermés, ni de nous séparer d'amis qui luttent sous des drapeaux peut-être plus teintés que les nôtres : nous avons des adversaires communs et irréductibles qui sont les socialistes révolutionnaires, dont à tout prix il faut assurer la défaite. Contre la révolution et le communisme, l'union de tous les républicains est nécessaire et vous pouvez être assurés que nos amis, groupés sous le titre significatif de l'**Entente républicaine**, seront prêts à tous les accords que réclameront les nécessités électorales, à la condition que ces accords soient compatibles avec leur dignité et avec le légitime désir d'être représentés en raison du nombre et de l'influence. »

A son tour, M. Crespel a dit :

« Nous devons nous préoccuper avant tout de reconstituer et de raffermir toutes les forces d'union et de progrès. Nous ne voulons surtout pas de division entre les groupements républicains. »

Et après avoir esquissé le tableau des longues souffrances des sinistrés, il a déclaré :

« En présence de ces douleurs, que doivent peser les luttes intestines du passé ? Ceux qui seraient tentés de faire revivre les ferments de division et de haine seraient des criminels. L'union sacrée doit subsister. Nous avons, à côté de nous, d'autres républicains, qui ont avec nous des idées et des intérêts communs, que des nuances dans les idées et dans les tendances peuvent distinguer, mais qu'elles ne séparent pas de nous.

» C'est une œuvre de cohésion que nous voulons faire. Nous voulons un parti fort qui n'abdique pas et qui soit en état d'imposer l'alliance indispensable au relèvement économique de notre région. Grâce à la réorganisation de nos comités, nous réaliserons le regroupement de nos troupes et nous dirons : voilà les forces dont nous disposons ; elles réclament le respect de la religion, de la patrie, de la propriété, de la famille, qui seront toujours la base de notre société et le seul fondement solide sur lequel elle puisse être assise. Elles veulent que les discussions religieuses, desséchantes et mortelles, ne renaissent pas ; que les familles nombreuses soient encouragées et honorées ; que la patrie soit respectée après avoir été sauvée des hordes barbares par le généreux sacrifice de nos enfants : voilà notre programme. Nous devrons parfois faire taire nos intérêts personnels pour rendre possibles les alliances nécessaires et pour assurer l'ordre que révolutionnaires et communistes s'apprêtent à battre en brèche. Nous ne nous refuserons pas à le faire. »

Admirables paroles qu'a tenu à ratifier aussitôt M. Groussau et qui trouveront écho, nous n'en doutons pas, chez tous les bons citoyens de notre chère région.

Pour notre part, nous approuvons pleinement ces paroles, est-il besoin de le dire, et nous serons heureux, ainsi que tous nos amis démocrates, de donner notre concours le plus entier à un loyal accord comme celui qui vient d'être préconisé entre toutes les forces d'union et de progrès contre les révolutionnaires destructeurs.

C'est le seul moyen d'assurer à notre Pays les conditions de son relèvement.

LA CONFÉRENCE INTERALLIÉE DE LONDRES

L'examen des mesures de coercition

LES CONDITIONS ET LES GARANTIES DE PAYEMENT

LA REUNION DE MARDI MATIN
M. Briand prend connaissance de la note américaine

Londres, 3 mai. — Les experts financiers se sont réunis ce matin à 10 h. 30. A 11 heures a commencé la séance du Conseil suprême. Des experts militaires et navals ont été convoqués à cette réunion. Le maréchal Foch, ainsi que l'amiral Grasset, commandant l'escadre de la Méditerranée, arrivé cette nuit à Londres, y représentaient la France. Le maréchal Wilson et l'amiral Beatty, la Grande-Bretagne; le général Watanabelle, le Japon.

M. Briand a eu connaissance ce matin de la réponse du gouvernement américain au gouvernement allemand l'informant que ses contre-propositions ne sont pas acceptables comme base de discussion pour les réparations. La netteté de ton de ce document est très favorablement appréciée dans les milieux français.

Cette réponse est bien celle qu'on attendait. L'Amérique juge les offres allemandes insuffisantes et refuse de les transmettre.

La note américaine

Voici, d'ailleurs, le texte de la lettre de M. Hughes à M. Dresel :

« Le gouvernement des Etats-Unis a reçu le memorandum au sujet des réparations remis par le docteur Simons au commissaire des Etats-Unis, le 24 avril.

» **En réponse, le gouvernement des Etats-Unis déclare se trouver dans l'impossibilité d'arriver à la conclusion que ces propositions fournissent une base de discussion acceptable pour les gouvernements alliés.**

» En conséquence, le gouvernement des Etats-Unis, exprimant à nouveau son désir du prompt règlement de cette question vitale, recommande fortement au gouvernement allemand de soumettre immédiatement et directement aux gouvernements alliés des propositions claires, nettes et adéquates, qui, sous tous les rapports, répondraient à ses justes obligations. »

L'EXAMEN DES MESURES DE COERCITION
COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Londres, 3 mai. — *La Conférence interalliée s'est réunie au n° 10, Downing-Street, à 11 heures, et a examiné avec le maréchal Foch, lord Beatty, le maréchal Wilson, le vice-amiral Grasset, chef d'état-major de la marine française; le général Maglinse, chef d'état-major de l'armée belge; le général Marietti (Italie) et le général Watanabelle (Japon), les mesures militaires et navales de coercition à appliquer à l'égard de l'Allemagne si elle continue à se soustraire à ses obligations.*

Une série de mesures ont été étudiées, la première étant l'occupation de la Ruhr, dont le plan a été approuvé. Elles comporteront ultérieurement, si la situation l'exige, des mesures navales dont l'étendue est à l'étude.

Le plan militaire approuvé

Londres, 3 mai. — La séance du Conseil suprême s'est terminée à 13 h. 30. Le maréchal Foch a exposé avec beaucoup de clarté, les conditions dans lesquelles il procédera, s'il est nécessaire, à l'occupation de la Ruhr, avec le concours de toutes les forces alliées, dès que les contingents français supplémentaires qui ont été rappelés, seront rassemblés à pied d'œuvre. Le plan militaire a été entièrement adopté.

Les opérations navales

De leur côté, l'amiral Beatty et le vice-amiral Grasset ont exposé, au Conseil, les opérations navales qui, en dehors de l'occupation de la Ruhr, pourraient être exécutées par les deux flottes, si elles étaient jugées nécessaires et opportunes. Les opérations envisagées comporteraient, soit un blocus de l'Allemagne, soit l'occupation de Hambourg, en coopération avec des forces de terre.

Les conditions et les garanties de payement

De leur côté, les experts financiers ont achevé leur travail de mise au point du mémoire sur les conditions et les garanties de paiement que la Commission des réparations va notifier à l'Allemagne dans les quatre jours. L'analyse que nous en avons donnée cette nuit, demeure exacte dans son ensemble. La création d'un « Comité des garanties », émanation de la Commission des réparations, qui soulevait hier encore des objections dans les milieux britanniques, est maintenant approuvée.

Une invite à l'Amérique

Le Conseil suprême a approuvé les termes d'un télégramme qui sera adressé au gouvernement américain pour l'inviter à se faire représenter de nouveau aux délibérations interalliées, tant au Conseil suprême qu'à la Conférence des ambassadeurs et à la Commission des réparations.

Les premiers résultats des sanctions économiques

A noter que le Conseil suprême a été mis au courant des premiers résultats produits par les sanctions économiques adoptées à la dernière conférence de Londres et qui sont très satisfaisants. C'est ainsi que les recettes perçues sur la ligne douanière du Rhin ont atteint, en un mois, 150 millions de marks-papier.

EN CAS D'ACCEPTATION
Le rôle de la Commission de garantie

On donne les renseignements suivants sur le rôle que jouera la commission de garantie qui sera créée à Berlin en cas d'acceptation des conditions des Alliés. Cette commission exercera un véritable contrôle sur la dette allemande. Elle recevra notamment le moyen de percevoir le produit des douanes, de prélever 20 p. c. sur les exportations allemandes et d'envisager la création de taxes de toutes natures destinées à compléter les annuités exigées par le service de la dette. En un mot, c'est une véritable mise en tutelle de l'Allemagne que le Conseil suprême paraît avoir désormais sanctionnée.

L'organisation du régime douanier des territoires rhénans

On mande de Coblence que la haute commission interalliée des territoires rhénans vient de compléter les ordonnances édictées par elle pour organiser le régime douanier des territoires rhénans, conformément aux décisions des gouvernements alliés, du 7 mai 1921. La haute commission a décidé que les infractions à ces ordonnances, tant en ce qui concerne les taxes douanières que les licences d'importation et d'exportation, feraient l'objet de poursuites devant les tribunaux militaires alliés, qui ont reçu compétence pour connaître de toutes ces infractions.

LES MESURES MILITAIRES
400.000 hommes seront prêts dimanche

Une haute personnalité militaire a déclaré que, dimanche ou lundi, toutes les unités qui doivent constituer l'armée du Rhin seront prêtes. Les troupes de la classe 1919 et de l'active, seront l'arme au pied, n'attendant plus que l'ordre de mise en marche. 400.000 hommes seront prêts à se porter en avant.

En ce qui concerne le commandement en chef, rien pour le moment n'est modifié; le général Degoutte reste à la tête de l'armée d'occupation. L'armée sera formidablement outillée et comprendra à coup sûr des contingents importants des armées alliées.

Tout est prévu : le plan n'a rien laissé au hasard. Les secteurs d'occupation ont été désignés; les chefs ont reçu leurs lettres de service.

La mise en route des troupes

La moitié du 2e hussards, quelques batteries du 22e d'artillerie, des spécialistes du 5e régiment de chemins de fer, quelques détachements du 308e d'artillerie d'assaut et trois détachements de camions automobiles provenant du parc des régions libérées de Satory, ont quitté Versailles à destination du Rhin.

LE RAPPEL DE LA CLASSE 1919
Certaines catégories d'exemptés recevront leur ordre d'appel, mais ils iront seulement à la gendarmerie

Paris, 3 mai. — Il est prévu qu'un certain nombre d'hommes appartenant à des catégories bien déterminées, sont provisoirement maintenus dans leurs foyers. Il y a lieu d'attirer leur attention sur certaines particularités des dispositions les intéressant.

Alors que les ordres d'appel concernant les hommes résidant dans les régions libérées ne leur seront pas envoyés, les hommes des catégories indiquées ci-dessous : officiers et hommes de troupes, appartenant à l'infanterie et à la cavalerie ayant servi à l'armée du Levant, au corps d'occupation de Constantinople, au Maroc, dans les territoires à plébiscite. Hommes du service auxiliaire, hommes en sursis d'incorporation, recevront leur ordre d'appel, mais, ainsi que l'indique un papillon joint à leur ordre d'appel, ils n'auront pas à rejoindre le corps indiqué sur le fascicule de mobilisation, ils seront tenus seulement de se présenter munis de cet ordre d'appel et de leur livret individuel à la gendarmerie la plus voisine à laquelle ils devront remettre leur ordre d'appel contre reçu.

Le plan d'opération navale

Paris, 3 mai. — D'autre part, l'état-major général de la marine a travaillé activement et minutieusement le plan d'opération navale de contrainte à réaliser sur les côtes allemandes et dont le but est de fermer la quadruple porte : Hambourg, Brême, Lubeck, Stettin. Nos troupes navales seraient dirigées par le vice-amiral Sagot-Duvauroux, préfet maritime de Toulon. Les unités qui participeraient aux opérations sont actuellement désignées. Elles quitteraient la Méditerranée où elles stationnent.

Dans le cas très probable où la flotte britannique coopérerait aux opérations de contrainte, le commandement de la flotte française serait subordonné à celui de nos alliés.

Un télégramme des Anciens Combattants

Paris, 3 mai. — Un télégramme a été envoyé, aujourd'hui, par l'Union Nationale des Combattants et la Ligue des Chefs de section au Président du Conseil, à Londres, pour envoyer à leurs jeunes camarades leur salut fraternel et exprimer au gouvernement de la République, leur absolue confiance en l'énergie qui sera déployée afin que l'ennemi qui nous a fait tant de mal, soit contraint à payer sans aucun délai les indemnités qui permettront de relever les ruines de nos provinces dévastées et de payer les pensions dues aux veuves et aux orphelins.

L'IMPRESSION EN ALLEMAGNE
LA SITUATION DU CABINET

Une dépêche de Berlin annonce que le gouvernement s'est réuni hier après-midi, en Conseil de cabinet, pour prendre position au sujet des décisions connues jusqu'ici de la Conférence de Londres et de la commission des réparations.

Les journaux berlinois font naturellement grand bruit au sujet de la résistance du cabinet britannique aux légitimes revendications françaises, sans cependant, à quelques exceptions près, aller jusqu'à interpréter ces divergences comme l'équivalent d'un succès allemand. Au contraire, l'opinion qui prédomine à Berlin est que l'Allemagne ne pourrait continuer de subsister que si elle acceptait purement et simplement les conditions qui lui seront notifiées par la Conférence des Alliés.

M. Simons ne parle pas

Berlin, 3 mai. — M. Simons a renoncé à prendre aujourd'hui la parole au Reichstag, comme il en avait été question.

Les prêts pour la constitution des petites propriétés

Paris, 3 mai. — Le « Journal officiel » promulgue la loi concernant la petite propriété.

Les sociétés de crédit immobilier peuvent consentir, dans les conditions prévues par la loi du 10 avril 1908, aux personnes visées par l'article 3 de la loi du 11 février 1914, ainsi qu'aux personnes qui ont été énumérées dans dans l'article 1er de la loi du 9 avril 1918, des prêts individuels hypothécaires pour leur faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales dont la valeur n'excède pas 40.000 francs quelle qu'en soit la surface.

Ces prêts ne peuvent dépasser les quatre cinquièmes de cette valeur, y compris le prix de revient de la maison d'habitation à bon marché, mais non compris le montant des frais et de la prime d'assurance.

Les sociétés de crédit immobilier qui déclareront, après approbation du ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, vouloir faciliter les opérations énoncées aux articles 8 et 10 de la loi du 5 août 1920, pourront être assimilées aux caisses régionales de crédit mutuel agricole et recevoir des avances spéciales, dans les conditions prévues par les articles 8 et 10 de la loi sur le crédit mutuel et la coopération agricoles du 5 août 1920.

Grève de mineurs en Haute-Silésie

L'état de siège

Berlin, 3 mai. — On mande d'Oppeln : Un communiqué annonce que la Commission interalliée, fermement décidée à maintenir l'ordre absolu, a proclamé l'état de siège dans les districts de Beuthen-Ville et Campagne, Pless, Kattowitz-Ville et Campagne, Hindenbourg, Tarnowitz-Ville et Campagne.

COMMENT L'ALLEMAGNE EXÉCUTE LE TRAITÉ

Les gardes civiques bavaroises n'ont pas été désarmées

Berlin, 3 mai. — *Le Berliner Tagblatt*, parlant du voyage à Londres du général Nollet, estime que dans l'ultimatum que les Alliés vont remettre à l'Allemagne, il sera question du désarmement.

« Où l'Allemagne est fort en retard, dit le *Tagblatt*, c'est dans la question du désarmement des gardes civiques bavaroises. Ici, il y a une faute grave du gouvernement bavarois. »

Découverte de matériel et de munitions à Ratibor

Beuthen, 3 mai. — Au cours d'une perquisition opérée par les autorités italiennes au commissariat plébiscitaire allemande de Ratibor, on a découvert des documents qui prouvent que le comte Dietrich, propriétaire de l'important domaine de Konnica, est à la tête de l'organisation locale de l'Orgesch. Le comte Dietrich a pris la fuite. Son aide de camp a été arrêté ainsi que deux chefs de l'Orgesch de Brzesnica. Trois automobiles blindées, une grande quantité de munitions et d'explosifs, une somme considérable de marks et d'importants documents qui ont permis d'établir toutes les ramifications de l'Orgesch dans la région, ont été saisis.

Pour que les mobilisés retrouvent leur emploi
UNE PROPOSITION DE LOI

Paris, 3 mai. — M. Louis Rollin, député de Paris, a déposé une proposition de loi ayant pour objet de garantir la reprise de leur contrat de travail à ceux qui, à raison soit de la mobilisation de leur classe, soit d'appels individuels, auront été de nouveau appelés sous les drapeaux pour des opérations d'occupation en Allemagne.

Voici le texte de cette proposition de loi :

Article premier. — Les dispositions de la loi du 22 novembre 1918 « ayant pour objet de garantir aux mobilisés la reprise de leur contrat de travail » sont applicables à tous ceux qui, à raison soit de la mobilisation de leur classe, soit d'appels individuels, auront été de nouveau appelés sous les drapeaux pour des opérations d'occupation en Allemagne.

Art. 2. — L'article premier (§ 2) et l'article 2 (§ 5) de la loi précitée sont ainsi modifiés :

Article 1er (§ 2). — ...Pour cette appréciation, il sera tenu compte uniquement d'une part des changements profonds survenus depuis le début de la mobilisation...

Article 2 (§ 5). — ...Tout contrat de travail, quelle qu'en soit la durée, passé au cours des opérations d'occupation...

LE VIe CENTENAIRE DE LA MORT DU DANTE
Une encyclique

Rome, 3 mai. — Le Pape publie une lettre-encyclique adressée aux professeurs et aux élèves des Universités et Instituts catholiques à l'occasion de la célébration du sixième centenaire de la mort de Dante.

La lettre revendique la gloire de l'auteur de la « divine comédie » comme une gloire catholique.

La Fête nationale de Jeanne d'Arc à Paris
La participation du Gouvernement et du Conseil municipal

Paris, 3 mai. — Le Conseil municipal s'associera officiellement aux fêtes du 8 mai.

Le matin, notamment, à 9 h. 30, devant la statue de Jeanne d'Arc, de Fremiet, place Rivoli, deux discours seront prononcés, l'un au nom du Gouvernement, par M. Marraud, ministre de l'Intérieur, et l'autre par M. Guillaumin, vice-président du Conseil municipal, au nom de la Ville de Paris.

L'affaire des menées communistes
Une ordonnance de non-lieu, mais l' « Œil de Moscou » sera expulsé

Paris, 3 mai. — Conformément aux réquisitions du Procureur de la République, M. Jousselin vient de rendre une ordonnance de non-lieu général dans l'affaire des menées communistes. L'enquête n'a établi à la charge de Valewski Abramovitch et ses co-inculpés que des actes de propagande communiste et des apports de fonds russes en vue de cette propagande, sans qu'il y ait aucun acte matériel attentatoire à la sûreté de l'Etat, ni des actes de publicité tombant sous le coup de la loi de 1921, sur la presse, et celle de 1894 sur les menées anarchistes.

Les inculpés, remis en liberté provisoire au cours de l'instruction, étaient MM. de Franckel, Amédée Dunois, Mignou, Kem (dit Ker), Greffuelhes, Voiovitch, Kossanovitch, Gueratovitch et Lorenzo-Vanini.

Le seul des inculpés restés sous les verroux, Valewski Abramovitch, détenu actuellement à la Santé, va faire l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Les interpellations prochaines

Paris, 3 mai. — Le Président de la Chambre a été saisi de quatre demandes d'interpellation émanant : 1° de M. de Baudry-d'Asson, sur la politique du gouvernement en ce qui concerne les réparations; 2° de M. Margaine, sur la politique du gouvernement en Europe centrale; 3° de M. Forgeot, sur les méthodes de calcul employés pour fixer le chiffre des réparations dues par l'Allemagne; 4° de M. Cacgin, sur la politique extérieure.

Petites Nouvelles

— Deux vieillards de Fontaine-la-Louvet (Eure) les époux Brochent, âgés de 70 ans, ont été trouvés pendus par leur fille.

— On mande de Stockholm que le bruit court qu'une importante expédition d'or en barre représentant une valeur de 3 millions de livres sterling, provenant de Russie, vient de traverser la Suède et la Norvège, en route pour les Etats-Unis.

— Le Roi d'Annam et les Reines-mères ont adressé au ministre des Colonies un don de 20.000 francs pour la restauration des villes martyres des provinces ravagées de la France. Cette somme a été attribuée par le ministère des Régions libérées à la commune de Combes (Somme).

— A Varsovie, aujourd'hui, a eu lieu solennellement la remise par le chef de l'Etat des diplômes de docteur honoraire au maréchal Foch représenté par le général Niessel, à M. Woodrow Wilson et M. Hoover.

— A Limoges, quatre nouveaux décès dus à la grippe ont été constatés, ce qui porte à 18 le nombre des soldats qui ont succombé à l'épidémie qui est actuellement en pleine décroissance.

— A Marseille, un encaisseur du P.-L.-M. a été dévalisé d'une somme de 140.000 fr. par des individus qui ont pris la fuite.

— Allons-nous enfin avoir les fameux jetons en bronze d'aluminium qu'on nous promet depuis si longtemps? On pousse activement la frappe des nouvelles pièces de 1 et de 2 francs destinées à remplacer les coupures dont les inconvénients ne sont plus à démontrer.

— Suivant une dépêche de Copenhague aux journaux, on apprend d'Helsingfors qu'à la dernière assemblée des commissaires du peuple à Moscou, Trotzky fit au sujet de l'avenir du communisme un discours pessimiste au cours duquel il fit remarquer que la situation est très critique.

— Une grave échauffourée est survenue le 1er mai entre israélites et musulmans, à Jaffa, en Palestine. Une quarantaine de personnes ont été tuées dont 30 israélites et 10 arabes. Il y a eu 142 blessés israélites et 37 arabes. Quelques boutiques ont été pillées. Il a été procédé à 66 arrestations.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD
SESSION ORDINAIRE
Séance du mardi 3 mai 1921

La première réunion de la session ordinaire, à laquelle assistaient presque tous les conseillers généraux, a eu lieu mardi, à 15 h. 30, sous la présidence de M. Vancauwenberghe. M. le Préfet était également présent.

A PROPOS DE LA RÉCEPTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU ROI DES BELGES A LA FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE

M. Blémont proteste contre le crédit de 100.000 fr. voté dernièrement par le Conseil Général, pour la réception du Président de la République et du Roi des Belges, à l'occasion de la fête fédérale de gymnastique des 14 et 15 mai prochains.

M. Sarot s'associe à la protestation de M. Blémont.

Le Président fait remarquer qu'il n'y a pas à revenir sur ce vote, qui a régulièrement acquis la majorité du Conseil Général.

UNE PATRIOTIQUE DÉCLARATION DE M. VANCAUWENBERGHE

Le Président, faisant allusion au rapport de M. le Préfet, rend hommage aux louables efforts de M. Naudin.

« On a beaucoup payé, dit-il, mais il reste encore beaucoup à faire en faveur des sinistrés. Il est regrettable de voir les Allemands se dérober constamment à leurs obligations, eux, les auteurs de tous ces désastres, qui ont fait tomber 1 million 500.000 Français, qui crient vengeance. M. Briand, qui défend avec tant de dignité et de patience, les intérêts vitaux de la France, a poussé la condescendance jusqu'à l'extrême limite; il a eu conférences sur conférences, sans se lasser, mais l'heure des tergiversations est passée : le Boche, coupable et vaincu, doit s'exécuter; c'est pourquoi j'adresse, au nom de l'assemblée, nos sentiments de reconnaissance et d'admiration à M. Briand, qui tient si fièrement le drapeau français. »

Cette déclaration a été applaudie par les membres présents, sauf les socialistes.

M. Lebas déclare que « ce qui reste à faire dans notre région est considérable; mais l'effort, dit-il, a surtout été porté vers les plus riches industriels. Cette question, je la traiterai au moment opportun. »

M. le Président donne des renseignements sur les coefficients, qui étaient de 4.04 en 1919; 5.65 à 6.56 en 1920, et 5.38 en mars 1921.

On passe rapidement à l'examen des vœux émis, et qui seront remis aux commissions compétentes, et la séance est levée à 18 heures.

Mercredi, 4 mai, séance à 10 h. 30.

PAS-DE-CALAIS
Un vœu de M. Jonnart, relatif à l'exécution du Traité de Versailles

A l'ouverture de sa session, le Conseil général du Pas-de-Calais a adopté un vœu fortement motivé de son président, M. Jonnart, se terminant ainsi :

« Emet le vœu que le Président du Conseil fort de l'unanimité de l'opinion française, maintienne, à Londres, les déclarations énergiques qu'il a faites récemment à la tribune du Sénat et de la Chambre des députés et que ces actes assurent le respect des droits et des volontés de la France, trop longtemps méconnus;

» Lui adresse l'expression de sa confiance et attend de sa fermeté, les sanctions efficaces dont dépend le relèvement de la nation et plus encore son existence même. »

DERNIÈRE HEURE

La Conférence interalliée de Londres

La communication qui sera faite à l'Allemagne

Londres, 3 mai. — La Conférence des puissances alliées s'est réunie de nouveau dans la soirée, de 15 à 20 heures. Elle est parvenue à établir un accord complet sur le fond de la communication qui sera faite au gouvernement allemand. Il a été formé un Comité de rédaction qui préparera le document qui doit être transmis à l'Allemagne.

La Commission des Réparations va venir siéger à Londres

Londres, 3 mai. — Le Conseil suprême a décidé, ce soir, de convoquer M. Louis Dubois, président de la Commission des réparations et les représentants des gouvernements français et italien, MM. Bradbury, Delacroix et Salvage Raggi. Ils sont attendus mercredi matin à 10 heures.

La Commission des réparations, en venant siéger à Londres, pourra prendre immédiatement des décisions qui soient conformes au plan établi par le Conseil suprême et en concordance avec les dispositions du traité de Versailles.

Cette procédure permettra d'être en mesure de notifier à l'Allemagne dans le délai prévu, c'est-à-dire avant le 6 mai, les modalités de paiement de sa dette.

La séance de cet après-midi a été employée à la mise au point des détails techniques du projet financier, spécialement en ce qui concerne les pouvoirs du Comité de garantie, le type des obligations qui sera variable, et le règlement des intérêts accumulés.

Une autre réunion du Conseil suprême aura lieu mercredi pour enregistrer l'accord définitif des Alliés sur le protocole d'envoi au gouvernement allemand, des décisions du Conseil suprême.

L'accord est complet, tant sur la résolution politique que sur l'arrangement pour le paiement des obligations de l'Allemagne en ce qui concerne les réparations.

LA NOTIFICATION DES DÉCISIONS A BERLIN

Londres, 3 mai (23 heures). — Le Conseil suprême n'a pas terminé encore ses travaux, mais l'accord est complètement établi tant sur la résolution qui doit fixer les sanctions contre l'Allemagne que sur les modalités de paiement à en exiger.

La Conférence aurait donc pu prendre fin ce soir, mais les délégués alliés ont jugé préférable d'appeler, à Londres, demain, des représentants de la Commission des réparations pour qu'ils arrêtent immédiatement les termes de la notification qu'ils devront faire à l'Allemagne le 6 mai au plus tard.

Ainsi quand les délégations alliées se sépareront, toutes les questions auront été réglées dans le plus grand détail et il n'y aura plus à revenir sur la moindre modalité des décisions arrêtées d'un commun accord. Ce délai de 24 heures tout au plus ne présente donc que des avantages.

C'est après deux longues séances que l'entente s'est réalisée ce matin. Le Conseil a approuvé sans réserve le plan d'action militaire élaboré sous la haute direction du maréchal Foch et du général Weygand. Ce projet, très minutieusement étudié, déjà en voie d'exécution, est maintenant connu du public dans ses lignes essentielles.

Le Conseil suprême s'est occupé de la forme à donner à la notification à l'Allemagne. C'est alors que la question s'est posée de savoir de quelle manière elle serait effectuée. Les Alliés étant revenus à l'application formelle du traité, il a semblé nécessaire d'attendre les représentants de la Commission des réparations afin qu'ils puissent déterminer, parmi les décisions des Alliés, celle dont la notification rentre dans leurs attributions. On a téléphoné immédiatement à Paris et M. Louis Dubois ayant répondu qu'il peut être à Londres dès demain avec ses collègues, on a décidé de surseoir à la mise en forme juridique et au protocole à intervenir.

LE PROTOCOLE

D'ores et déjà, ce document comportera d'abord une lettre d'envoi, puis les résolutions de la conférence.

Le Conseil suprême y prend acte notamment du fait que, malgré les concessions successives faites par les Alliés à l'Allemagne depuis la signature du traité de Versailles, en dépit des avertissements et des sanctions acceptées à Spa et à Paris, aussi bien que des sanctions notifiées à Londres, et appliquées depuis lors, le gouvernement allemand n'a pas encore rempli les obligations qui lui incombent aux termes du traité, en ce qui concerne : 1° le désarmement; 2° le paiement des 12 milliards de marks-or à l'échéance du 1er mai; 3° le jugement des coupables; 4° les articles relatifs aux règlementations douanières.

Le Conseil décide : 1° de procéder à toutes mesures préliminaires en vue de l'occupation de la Ruhr; 2° il invite la Commission des réparations à notifier, le 6 mai au plus tard, les modalités de paiement de la dette; 3° il somme le gouvernement allemand de déclarer catégoriquement, et dans un délai de 6 jours à partir du 1er mai, s'il est prêt à accepter, sans réserve ni condition, les obligations du traité et les modalités de paiement dictées par la Commission des réparations; à fournir les garanties demandées; à procéder au désarmement militaire, naval et aérien; à procéder, sans réserve ni retard, au jugement des criminels de guerre et à l'exécution de ses autres obligations, faute de quoi il sera procédé immédiatement à l'occupation de la Ruhr et à toutes autres mesures militaires et navales. Ces mesures ne seront suspendues qu'après l'accomplissement par l'Allemagne de toutes ses obligations.

L'Allemagne a-t-elle envoyé une nouvelle note à l'Amérique ?

Londres, 3 mai. — Le « Daily Mail » et le « Times » annoncent qu'une nouvelle note allemande qui renfermait une concession est parvenue à Washington le 3 mai.

Selon le « New-York Herald », il s'agirait d'une note chiffrée, explicative. Elle serait identique à celle transmise à Londres par l'ambassadeur d'Angleterre.

LES MANQUEMENTS DU REICH
NOUVELLE CONSTATATION DE LA CARENCE ALLEMANDE

Paris, 3 mai. — La Commission des réparations a reçu de M. Von Gertzen, président de la « Kriegslastenkommission », une réponse à la note du 25 avril par laquelle la Commission réclamait à l'Allemagne le paiement de 12 milliards de marks-or.

Le gouvernement du Reich considère que cette affaire rentre dans le problème général des réparations et il se réfère au projet de règlement qu'il a adressé à ce sujet le 24 avril au gouvernement américain. Pour le payement du milliard de marks-or en espèces, l'Allemagne renouvelle l'offre de 150 millions payables immédiatement et de 850 millions en traites payables dans les trois mois. Ceci dit, l'Allemagne refuse de faire transporter dans les caves de la Banque de France, l'encaisse or de la Reichbanck. Dans sa réponse à ce document, réponse datée d'aujourd'hui, la Commission des réparations constate la carence de l'Allemagne. Le 1er mai se trouve aujourd'hui passé, dit-elle, la Commission est obligée d'attirer formellement l'attention du gouvernement allemand sur le fait qu'il n'a pas rempli les obligations que lui impose l'art. 235 du traité de paix.

La Commission constate que la réponse de la « Kriegslastenkommission » n'est que dilatoire, que l'Allemagne a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du traité de Versailles, et cela pour une somme d'au moins 12 milliards. La Commission ajoute qu'elle fait connaître immédiatement ce manquement à toutes les puissances intéressées.

L'étroite union de l'Italie avec la France

Rome, 3 mai. — Il y a tout lieu de croire que M. Giolitti a donné à peu près carte blanche au comte Sforza pour adopter telle attitude qu'il jugerait la plus opportune et la mieux appropriée au maintien d'une étroite entente avec la France. Le comte Sforza reste donc maître des décisions du dernier moment.

COURTES DÉPÊCHES

— Un engagement qui a duré 3 heures a eu lieu à Galbally, comté irlandais de Limerick, entre les troupes de la Couronne et 150 Irlandais. Six Irlandais ont été tués et 14 blessés. Les soldats anglais ont eu 2 blessés dont l'un grièvement.

— La 10e Chambre correctionnelle de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire des 18 bouchers poursuivis pour avoir vendu à des prix de première qualité des viandes achetées à des prix de 2e et 3e qualités. Ceux-ci ont été condamnés à des peines variant de 15 jours de prison, 2.000 francs d'amende à 100 francs. Ils sont en outre tous condamnés à l'affichage du jugement pendant sept jours et à l'insertion dans les journaux.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 3 mai. — Ventes, 8.000; importations, 1.770; américain hausse 3/28; brésilien hausse 18; égyptien inchangé.

Clôture. — Mai, 798; juin, 812; juillet, 826; août, 839; septembre, 849; octobre, 850; novembre, 864; décembre, 870; janvier, 873; février, 877; mars, 881; avril, 885.

Sakellaridis : mai, 1533; juin, 15.25; juillet, août, septembre, octobre, novembre, 15.30; autres [illegible].

New-York, 10 h. ½. — Mai, 12.74; juillet, [illegible] octobre, 13.64; décembre, 14.3[illegible].